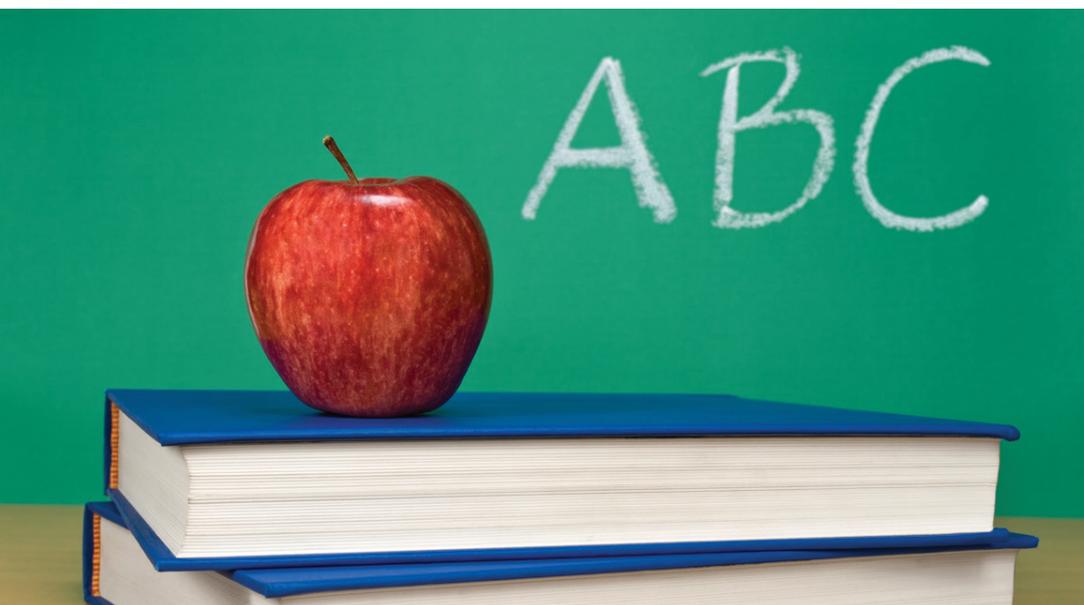


LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »

OBSERVATIONS

SEPTEMBRE 2013

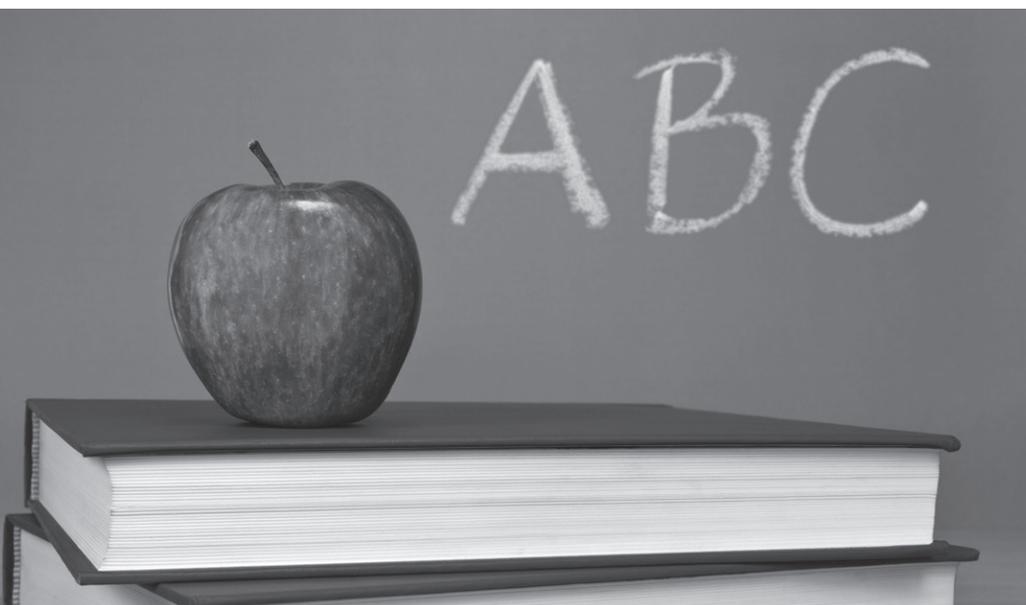


LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques »

OBSERVATIONS

SEPTEMBRE 2013



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Catherine Grétas,, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

La présidente

M^{me} Lorraine Richard (Duplessis)

La vice-présidente

M^{me} Dominique Vien (Bellechasse)

Les membres et autres députés ayant participé

M. Daniel Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M^{me} Francine Charbonneau (Mille-Îles)

M^{me} Françoise David (Gouin)

M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier)

M. Maka Kotto (Bourget), ministre de la Culture et des Communications

M^{me} Nicole Ménard (Laporte), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications, jusqu'au 15 septembre 2013

M. Émilien Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M^{me} Suzanne Proulx (Sainte-Rose)

M^{me} Nathalie Roy (Montarville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications

M. Sylvain Roy (Bonaventure)

M^{me} Christine St-Pierre (Acadie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture, depuis le 16 septembre 2013

M. Marc Tanguay (LaFontaine)

Secrétaire suppléante de la Commission

M^{me} Louissette Cameron

Agent de recherche

M. Pierre Skilling

Agent de secrétariat

M. Simon Quer

Révision linguistique

M^{me} Danielle Simard

1. Mise en contexte

Conformément à l'article 146 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de la culture et de l'éducation s'est vu confier, le 4 juin 2013, le mandat de tenir des consultations particulières et des auditions publiques sur le document intitulé *Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques*.

Le document énonce ainsi le rôle attribué à la Commission de la culture et de l'éducation à cet égard :

En raison de l'importance du livre et de la lecture, tant sur les plans social et éducatif que sur le plan culturel, et considérant le débat que suscite une telle perspective réglementaire, le gouvernement du Québec souhaite évaluer, en commission parlementaire, la pertinence de réglementer le prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques. Il appartient à cette commission parlementaire :

- de mesurer les impacts socioéconomiques, culturels, commerciaux et juridiques d'une telle mesure;
- d'examiner les paramètres propres à une application optimale;
- de recommander tout autre moyen pour assurer l'accès au livre et à sa diversité, et pour soutenir les acteurs québécois de la chaîne du livre qui s'y emploient¹.

La commission a reçu 39 mémoires et, au cours de six journées entre le 19 août et le 19 septembre 2013, elle a entendu 42 groupes, organismes et citoyens.

Au terme des consultations particulières et des auditions publiques et suivant l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale, les membres de la Commission se sont réunis pour formuler leurs observations.

2. Observations

Au terme des consultations particulières et des auditions publiques sur le document intitulé « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » :

- 1. La Commission reconnaît que des librairies indépendantes au Québec vivent une situation difficile et précaire;**
- 2. La Commission reconnaît qu'il est impératif de tenter de préserver les librairies indépendantes de nos villes, villages et quartiers afin d'empêcher leur hécatombe.**

¹ Ministère de la Culture et des Communications, *Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013, p. 2.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

